

COMMUNE DE CORCELLES-PRES-PAYERNE

MODIFICATION PARTIELLE DU

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

approuvé par le Conseil d'Etat le 17 juin 1983
au lieu dit

"CHAMP SARAZIN"

Situation 1/500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 22 DEC. 1999

LE SYNDIC :

A. Ege

LE SECRETAIRE :

[Signature]



MIS EN CONSULTATION PUBLIQUE
DU 28 JAN. 2000
AU 28 FEV. 2000

LE SYNDIC :

A. Ege

LE SECRETAIRE :

[Signature]



ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL
LE 21 MARS 2001

LE PRESIDENT :

A. Gorguet

LE SECRETAIRE :

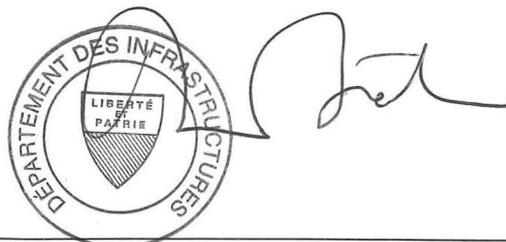
A. Pebeaux



APPROUVE PAR
LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

LAUSANNE, LE 29 JUIN 2001

LE CHEF DU DEPARTEMENT :



Corcelles-près-Payerne

Champ Sarazin

Payerne

Commune de
Corcelles-près-Payerne

éch. 1 : 10'000

LOCALISATION DU PERIMETRE
AFFECTE EN ZONE
INTERMEDIAIRE AU LIEU DIT
"CHAMP SARAZIN"

563'000

Commune de Payerne

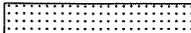
Commune de Corcelles-Près-Payerne



Légende

--- Limite communale

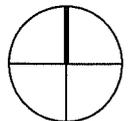
Zones existantes et maintenues selon plan légalisé le 17.06.83

 Zone agricole

 Zone industrielle

Zone modifiée

 Zone agricole à zone intermédiaire



Le présent plan est établi sur la base du plan cadastral, selon nouvel état dans le cadre du remaniement parcellaire du Syndicat AF de Corcelles, procédure en cours d'achèvement.